

Les déplacements de Belgique vers l'étranger

*Les mesures actuelles pour les personnes de nationalité belge ou ayant une résidence principale en Belgique.



Il est possible de voyager,
mais ce n'est pas recommandé.

Pour effectuer un voyage, vous devez respecter les règles suivantes au départ et au retour

1

Au départ :

- [Lisez les conseils de voyage](#) pour votre pays de destination.
- Vérifiez les **règles** à suivre et si vous avez besoin d'un **test**.
- Vérifiez si vous devez respecter une **quarantaine** à l'arrivée dans votre pays de destination.

Pour un voyage professionnel, l'employeur ou le client belge peut remplir le formulaire **Business Travel Abroad (BTA)**.

- [Remplissez le formulaire BTA en ligne](#)

2

Au retour :

Vous êtes resté **plus de 48 heures** à l'étranger

et vous revenez en avion ou en bateau

ou en train ou en bus depuis **un pays en dehors de l'UE ou de la zone Schengen**

vers la Belgique?



Remplissez le **Formulaire de Localisation du Passager (PLF)** au plus tôt 48 heures avant votre arrivée en Belgique.

- [Remplissez le formulaire électronique ici](#)



En fonction de vos réponses, et du [code couleur de la zone](#) dont vous revenez, le formulaire calculera si vous êtes **un contact à haut risque**.

Les voyageurs revenant d'une **zone rouge** sont, par définition, considérés comme des contacts à haut risque.



Vous recevez un sms? Vous êtes un contact à haut risque.



Vous devrez observer une quarantaine.



Faites-vous tester le jour 1 et le jour 7 de votre quarantaine. Vous recevrez un code par sms à cet effet.



La quarantaine et les tests sont obligatoires. Si vous ne respectez pas cette obligation, vous risquez une amende de 250 euros minimum. Vous trouverez [ici](#) un aperçu des exceptions aux tests et à la quarantaine obligatoires.



Vous ne recevez pas de sms?

Vous n'avez pas besoin de faire de quarantaine et vous ne devez pas être testé.

Vous avez rempli le formulaire de localisation des passagers sur papier? Envoyez le PLF à PLFBelgium@health.fgov.be

Vous pouvez consulter tous les détails et exceptions sur : www.info-coronavirus.be